
VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2011 - Salle Multimédia - FORUM de la Culture et des Loisirs
21 avenue du 21 août - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 12 octobre 2011

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme DUPARC Frédérique, M. PALUS Miguel, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme PETIT Janine procuration à Mme CLEMENT Annette
M. LINXE Christophe procuration à M. MEZRICH
Mme VIEMON Nadine procuration à Mme RODRIGUEZ
M. CHEVALIER Nicolas
Mme GARRABOS Maryse

ABSENTS : M. CHEVALIER Daniel
Mme ESCAFFRE Elodie
Mme TAPIAU-DANGLA Arlette
Mme DEYRIS Myriam
M. FRICOT Eric
Mme DUBOURDIEU Françoise
M. MORIN Claude

Objet : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT PARCELLES AE 763, AE 222 ET DELAISSE ROCADE

numéro d'ordre : 1

La commune doit déposer auprès de Monsieur le Préfet des Landes la demande d'autorisation de défrichement nécessaire à l'aménagement de l'échangeur Nord de BOURRASSE :

- sur les terrains de l'emplacement réservé n°11 créé à l'issue de la 1^{ère} révision simplifiée du PLU de la Commune du 16 novembre 2010, à savoir les parcelles cadastrées section AE n° 763 et AE n° 222 acquises de la SARL DE L'ETANG,
- ainsi que sur le délaissé de l'emprise de la rocade du Conseil Général des Landes mis à disposition de la commune suivant accord notifié le 6 juillet 2011,

pour une superficie totale de 5725 m².

Il est rappelé que la 1^{ère} révision simplifiée du PLU est en cours de validité depuis le 23 novembre 2010, date d'accomplissement des mesures de publicité.

Ces terrains constituent l'assiette de l'échangeur Nord de BOURRASSE à aménager sous maîtrise d'ouvrage de la commune, conformément aux termes du Projet Urbain Partenarial du 21 décembre 2010.

.../...

Dans le cadre de l'instruction de cette demande d'autorisation de défricher, le Conseil Municipal est également appelé à se prononcer sur la compatibilité du projet d'aménagement de cet aménagement routier avec le PLU en cours de validité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de demander l'autorisation de défrichement des parcelles ci-dessus désignées ainsi que sur le délaissé mis à disposition de la commune par le Département,
- DIT que le projet d'aménagement de l'échangeur Nord de BOURRASSE est compatible avec la 1^{ère} révision simplifiée du PLU en cours de validité.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro DEL71_2011 du 12 septembre 2011.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour : 20 Blancs :
Contre : Nuls :
Abstentions : Votants : 20

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 24 octobre 2011

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

Jean-Pierre JULLIAN

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2011 - Salle Multimédia - FORUM de la Culture et des Loisirs

21 avenue du 21 août - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 12 octobre 2011

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme DUPARC Frédérique, M. PALUS Miguel, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme PETIT Janine procuration à Mme CLEMENT Annette

M. LINXE Christophe procuration à M. MEZRICH

Mme VIEMON Nadine procuration à Mme RODRIGUEZ

M. CHEVALIER Nicolas

Mme GARRABOS Maryse

ABSENTS : M. CHEVALIER Daniel

Mme ESCAFFRE Elodie

Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

Mme DEYRIS Myriam

M. FRICOT Eric

Mme DUBOURDIEU Françoise

M. MORIN Claude

**Objet : DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU -
ECHANGEUR NORD DE BOURRASSE**

numéro d'ordre : 2

Le bureau d'études désigné par la commune a élaboré, sur les parcelles cadastrées section AE 222, AE 763, AE 765 acquises de la SARL DE L'ETANG, et délaissé de l'emprise de la rocade du Conseil Général des Landes, le projet technique de traitement des eaux pluviales des ouvrages routiers de l'échangeur Nord de BOURRASSE, en vue du dépôt d'une demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'Eau, auprès de Monsieur le Préfet des Landes.

En accord avec la Communauté d'Agglomération du Marsan, les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées des ouvrages routiers créés seront captées et rejetées dans le bassin de stockage et d'infiltration de la zone d'activités de BOURRASSE.

Selon les directives de la Communauté d'Agglomération, ce raccordement nécessitera des modifications du dessin de l'échangeur que la commune s'engage à réaliser.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les modalités de traitement des eaux de ruissellement des ouvrages routiers de l'échangeur Nord de BOURRASSE telles que décrites ci-dessus,

.../...

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération du Marsan tous documents et pièces relatifs au rejet des eaux de ruissellement des ouvrages routiers dans le bassin de la zone d'activités de BOURRASSE, suivant le projet modifié selon les directives de cette collectivité,
- DECIDE de demander à Monsieur le Préfet des Landes, au titre de la loi sur l'Eau, l'autorisation de réaliser le projet selon les modalités retenues pour le traitement des eaux pluviales.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro DEL72_2011 de la séance du 12 septembre 2011.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17 VOTE : main levée

Nombre de suffrages exprimés : 20 bulletin secret

Pour : 20 Blancs :

Contre : Nuls :

Abstentions : Votants : 20

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Pierre-du-Mont, le 24 octobre 2011

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme et certification

par le Maire que le présent acte est devenu

exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le **Jean-Pierre JULLIAN**

- Affichage le

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2011 - Salle Multimédia - FORUM de la Culture et des Loisirs
21 avenue du 21 août - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 12 octobre 2011

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme DUPARC Frédérique, M. PALUS Miguel, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme PETIT Janine procuration à Mme CLEMENT Annette
M. LINXE Christophe procuration à M. MEZRICH
Mme VIEMON Nadine procuration à Mme RODRIGUEZ
M. CHEVALIER Nicolas
Mme GARRABOS Maryse

ABSENTS : M. CHEVALIER Daniel
Mme ESCAFFRE Elodie
Mme TAPIAU-DANGLA Arlette
Mme DEYRIS Myriam
M. FRICOT Eric
Mme DUBOURDIEU Françoise
M. MORIN Claude

Objet : DEMANDE D'INSCRIPTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BÂTIMENTS DE LA CRECHE MUNICIPALE A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

numéro d'ordre : 3

Par délibération en date du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a validé l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiements correspondant aux travaux de réfection du bâtiment abritant la crèche et le C.C.A.S. .

Ce bâtiment construit en 1975 doit faire l'objet d'une réhabilitation pour mise aux normes :

- d'accessibilité,
- de sécurité,
- sanitaires et thermiques.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 500 000,00 € hors taxes.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme des travaux de réhabilitation des bâtiments de la crèche municipale pour un montant hors taxe estimé à 500 000 € et en **DECIDE** l'exécution,

.../...

- APPROUVE le plan de financement suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE LA CRECHE**

DEPENSES : ESTIMATION DES TRAVAUX		RECETTES : SUBVENTION SOLLICITEES	
Lot 1 : Gros œuvre, VRD	87 040,00	Marsan Agglomération	125 000,00
Lot 2 : Réfection couverture - étanchéité	49 000,00	Conseil Général des Landes	60 000,00
Lot 3 : Menuiseries intérieures	55 800,00	Caisse d'Allocations Familiales	28 250,00
Lot 4 : Cloisonnement, isolation, faux plafonds	67 200,00		
Lot 5 : Sols souples	21 500,00		
Lot 6 : Carrelages	16 500,00		
Lot 7 : Peintures	36 300,00		
Lot 8 : Equipement de cuisine	24 200,00	Financement collectivité	286 750,00
Lot 9 : Plomberie - chauffage - ventilation	85 060,00		<i>en € H.T</i>
Lot 10 : Electricité	57 400,00		
Total des dépenses	500 000,00	Total des recettes	500 000,00

- DECIDE de solliciter de Monsieur le Préfet des Landes son inscription au programme 2012 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour : 20 Blancs :
 Contre : Nuls :
 Abstentions : Votants : 20

Pour extrait certifié conforme,
 Saint-Pierre-du-Mont, le 24 octobre 2011

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme et certification
 par le Maire que le présent acte est devenu
 exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

Jean-Pierre JULLIAN

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2011 - Salle Multimédia - FORUM de la Culture et des Loisirs
 21 avenue du 21 août - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 12 octobre 2011

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe,
 Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques,
 M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette,
 M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile,
 M. SAPHY Bernard, Mme DUPARC Frédérique, M. PALUS Miguel,
 M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme PETIT Janine procuration à Mme CLEMENT Annette
 M. LINXE Christophe procuration à M. MEZRICH
 Mme VIEMON Nadine procuration à Mme RODRIGUEZ
 M. CHEVALIER Nicolas
 Mme GARRABOS Maryse

ABSENTS : M. CHEVALIER Daniel
 Mme ESCAFFRE Elodie
 Mme TAPIAU-DANGLA Arlette
 Mme DEYRIS Myriam
 M. FRICOT Eric
 Mme DUBOURDIEU Françoise
 M. MORIN Claude

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET DE L'EAU

numéro d'ordre : 4

Le programme 2011 des travaux d'eau potable et d'assainissement prévoit le remplacement de canalisations d'eau potable de la ville (avenue Georges Sabde, boulevard Mont Alma, rue Alphonse Daudet et avenue Lamarque Cando).

Au terme de la consultation formalisée réalisée en août 2011, les crédits prévus au BP 2011 sur le chapitre 23 s'avèrent insuffisants ; des travaux urgents et imprévus ayant dû être exécutés ou engagés sur cet exercice à la demande de la Régie des Eaux (diagnostic réseau eau potable, remplacement poteaux d'incendie dans différents quartiers, réfection branchements plomb boulevard des Pyrénées).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal les écritures suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
<i>chapitre</i>	<i>compte</i>	<i>montant</i>	<i>chapitre</i>	<i>compte</i>	<i>montant</i>
23	2315	40 000,00			
020	020	- 40 000,00			
Total		0,00	Total		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de procéder aux écritures ci-dessus définies.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour : 20 Blancs :
Contre : Nuls :
Abstentions : Votants : 20

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 24 octobre 2011

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

Jean-Pierre JULLIAN